



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2016-051

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2016-12-02-003 - Extrait d'arrêté préfectoral n° 3179/2016 du 2 décembre 2016 portant délégation de signature (2 pages) Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-12-05-006 - Arrêté habilit. Journaux 2017 (2 pages) Page 6

03-2016-12-08-001 - Extrait de l'arrêté n°3214-2016 du 8 décembre 2016 relatif à la suppléance de M. le Préfet par M. le Sous-préfet de Montluçon à compter du 12 décembre – 20H30 – et pour la journée du 13 décembre 2016 (1 page) Page 9

03-2016-12-06-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 3200/2016 en date du 6 décembre 2016 modifiant la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (9 pages) Page 11

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2016-12-05-007 - ARRETE RECTORAL DU 05 DECEMBRE 2016 MODIFIANT L'ARRETE RECTORAL DU 21 OCTOBRE 2016 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1ER DEGRE PUBLIC ET PRIVE (5 pages) Page 21

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

03-2016-12-02-003

Extrait d'arrêté préfectoral n° 3179/2016 du 2 décembre
2016 portant délégation de signature

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté N° 3179/2016 du 2 décembre 2016 portant délégation de signature

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien FERRA, Directeur Départemental des Territoires de l'Allier, en sa qualité de Délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de l'Allier, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU Montluçon, PRIR de Montluçon et PRIR de Vichy

Et

Sans limite de montant

Pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU

- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur COFFY Norbert, Chef du Service Logement et Construction Durable, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU de Montluçon, PRIR de Montluçon et PRIR de Vichy

Et

Sans limite de montant

Pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - Les engagements juridiques (DAS)
 - La certification du service fait
 - les demandes de paiement (FNA)
 - les ordres de recouvrer afférents

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien FERRA, délégation est donnée à Monsieur Fabrice PAYA, à Monsieur Norbert COFFY, aux fins de signer et de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur COFFY Norbert, délégation est donnée à Madame Murielle PERONNET, en qualité de Chef du bureau des aides à l'habitat, aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.

Article 5

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des Territoires de l'Allier, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.
Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Moulins, le 2 décembre 2016

Le Préfet de l'Allier
Délégué Territorial de l'ANRU

Signé

Pascal SANJUAN

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-12-05-006

Arrêté habilit. Journaux 2017

PREFET DE L'ALLIER

PREFECTURE
Direction de la réglementation
des libertés publiques et des étrangers
Bureau des élections, de la réglementation générale
et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté N° 3198/2016 portant habilitation des **Journaux à publier des annonces**
Judiciaires et légales pour 2017

ARRETE

Article 1er : La liste des journaux habilités à recevoir, pour l'année 2017, les annonces judiciaires et légales, est arrêtée ainsi qu'il suit pour le département de l'Allier :

Pour l'ensemble du département :

- **LA MONTAGNE - CENTRE FRANCE QUOTIDIEN**
45, rue Clos Four 63000 CLERMONT-FERRAND
- **LA MONTAGNE - CENTRE FRANCE DIMANCHE**
45, rue Clos Four 63000 CLERMONT-FERRAND
- **L'AURORE DU BOURBONNAIS**
1, rue Voltaire 03000 MOULINS
- **L'ALLIER AGRICOLE**
60, Cours Jean Jaurès 03000 MOULINS
- **LES AFFICHES DE L'ALLIER**
3, Rue Dejoux 03200 VICHY
- **LA SEMAINE DE L'ALLIER**
18, rue de la Fraternité 03000 MOULINS

Pour l'arrondissement de Vichy uniquement :

- **LA GAZETTE BOURBONNAISE, NOUVEL ECHO**
15, Place Victor Hugo BP 10056 03302 CUSSET Cedex

Article 2 : L'inscription sur la liste pourra être retirée à tout journal qui ne remplirait pas en cours d'année les conditions prescrites par le décret 55-1650 du 27 décembre 1955 modifié par décret n° 2007-1768 du 14 décembre 2007 (périodicité hebdomadaire et diffusion).

Article 3 : Le choix du journal appartient aux parties ; toutefois, les annonces judiciaires et légales relatives à un même acte, contrat et procédure, seront obligatoirement insérées dans le même journal où aura paru la première insertion.

Article 4 : Le coût de l'exemplaire légalisé du journal destiné à servir de pièce justificative de l'insertion est fixé au tarif normal du journal auquel s'ajoute les droits d'enregistrement et les frais d'envoi.

Article 5 : La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toutes éditions, tirages ou suppléments spéciaux.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. L'habilitation donnée pourra être retirée sans mise en demeure à tout journal ne se conformant pas aux prescriptions ci-dessus dictées.

Article 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera transmise à Madame le Sous-préfet de Vichy, à Monsieur le Sous-préfet de Montluçon, à Madame le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, à Mesdames et Messieurs les Directeurs des journaux.

Moulins, le 05 décembre 2016

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,**

Signé : David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-12-08-001

Extrait de l'arrêté n°3214-2016 du 8 décembre 2016 relatif
à la suppléance de M. le Préfet par M. le Sous-préfet
de Montluçon à compter du 12 décembre – 20H30 – et
pour la journée du 13 décembre 2016

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°3214-2016 du 8 décembre 2016 relatif à la suppléance de M. le Préfet par M. le Sous-préfet de Montluçon à compter du 12 décembre – 20H30 – et pour la journée du 13 décembre 2016.

Article 1^{er} – En l'absence de **M. David-Anthony DELAVOËT**, secrétaire général, **M. Eddie BOUTTERA**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **à compter du lundi 12 décembre 2016 - 20 H 30 - et pour la journée du mardi 13 décembre 2016.**

Article 2 – Le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 8 décembre 2016

Le Préfet,

Signé

Pascal SANJUAN

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-12-06-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 3200/2016 en date du 6
décembre 2016
modifiant la composition de la Commission
Départementale de la Nature,
des Paysages et des Sites



PREFET DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier

Direction de la réglementation
des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale
et des procédures d'intérêt public

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° 3200 / 2016 en date du 6 décembre 2016
MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES**

LE PRÉFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 341-16 à R. 341-25,

Vu l'ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, notamment son article 18,

Vu l'arrêté préfectoral n°1751/2016 du 9 juin 2016 relatif à la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

Vu les nouvelles désignations proposées,

Sur proposition du Secrétaire Général,

Préfecture de l'Allier - 2, rue Michel de l'Hospital - CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Téléphone 04 70 48 30 00 - Télécopie 04 70 20 57 72
Site internet : www.allier.gouv.fr / Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 (paragraphe I et II) de l'arrêté préfectoral n°1751/2016 en date du 9 juin 2016, relatif à la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, est modifié ainsi qu'il suit :

I – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA NATURE

1) Représentants des services de l'État

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant

2) Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

- Membres désignés par le Conseil Départemental, hors réunion en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 :

Titulaire : M. Christian CHITO
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : M. Bernard COULON
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Titulaire : M. Jean LAURENT
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : Mme Bernadette VERGNE
Conseillère Départementale
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

▪ Membres désignés par le Conseil Départemental, pour réunion en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 :

Titulaire : M. Christian CHITO
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : M. Bernard COULON
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Titulaire : M. Jean LAURENT
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : M. Jean-Jacques ROZIER
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

▪ Membres désignés par l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier :

Titulaire : M. Jean-Pierre MOULIN
Maire d'Escurolles
Mairie
9 Rue de la Gendarmerie
03110 ESCUROLLES

Suppléant : M. Alain GAUBERT
Maire de Saint Bonnet Tronçais
Mairie
6 Rue de la Mairie
03360 SAINT BONNET TRONCAIS

Titulaire : M. Jean-Michel LAPRUGNE
Maire de Haut Bocage
Mairie
Le Bourg - Maillet
03190 HAUT BOCAGE

Suppléant : M. Jean-Marie PAGLIAI
Maire de Meillers
Mairie
Le Bourg
03210 MEILLERS

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

Titulaire : M. Jacques DEBEAUD
Fédération Allier Nature
Maison des Associations
216 Avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Suppléant : Mme Andrée ROUFFET-PINON
Fédération Allier Nature
Maison des Associations
216 Avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. René AUCLAIR
Association pour le Développement de l'Agri-Tourisme en Espace Rural
(ADATER)
Les Tardes
03360 ISLE ET BARDAIS

Suppléant : M. Benoît CARUYER
Association pour le Développement de l'Agri-Tourisme en Espace Rural
(ADATER)
Les Vergers
03160 SAINT LEOPARDIN D'AUGY

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

▪ Représentants des organisations professionnelles sylvicoles :

Titulaire : M. Philippe CHARRIER
Centre Régional de la Propriété Forestière
Moulin de Grandvaulx
03230 CHEVAGNES

Suppléant : M. Arnaud de MONTLIVAULT
Centre Régional de la Propriété Forestière
Les Bordes
03400 GENNETINES

4) Personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

Titulaire : Mme Sylvie LOVATY
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Délégation Auvergne
Les Grèves
17 Route de Moulins
03000 COULANDON

Suppléant : M. Pierre-André DEJAIFVE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Délégation Auvergne
8 Boulevard de Nomazy
03000 MOULINS

Titulaire : M. Bernard DEVOUCOUX
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des Associations
Rue des Ecoles
03500 CHATEL DE NEUVRE

Suppléant : Mme Nathalie DATIN
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des Associations
Rue des Ecoles
03500 CHATEL DE NEUVRE

Titulaire : Mme Estelle COURNEZ
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des Associations
Rue des Ecoles
03500 CHATEL DE NEUVRE

Suppléant : Mme Solange MABILON
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
Maison des Associations
Rue des Ecoles
03500 CHATEL DE NEUVRE

Monsieur le Président de la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique ou son représentant
8 Rue de la Ronde
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

ou, selon la nature des dossiers traités,

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier ou son
représentant
Domaine des Sallards
03400 TOULON SUR ALLIER

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.

Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, sans voix délibérative.

II – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DES SITES ET DES PAYSAGES

1) Représentants des services de l'État

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

Monsieur le chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant

2) Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

▪ Membres désignés par le Conseil Départemental :

Titulaire : M. Christian CHITO
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : Mme Corinne TREBOSC-COUPAS
Conseillère Départementale
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Titulaire : M. Jean-Paul DUFRÈGNE
Conseiller Départemental
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

Suppléant : Mme Juliette WERTH
Conseillère Départementale
Conseil Départemental de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 MOULINS CEDEX

▪ Membres désignés par l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier :

Titulaire : M. Jean-Pierre MOULIN
Maire d'Escurolles
Mairie
9 Rue de la Gendarmerie
03110 ESCUROLLES

Suppléant : M. Alain GAUBERT
 Maire de Saint Bonnet Tronçais
 Mairie
 6 Rue de la Mairie
 03360 SAINT BONNET TRONCAIS

Titulaire : Mme Bernadette DEVEAU
 Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes
 en Sologne Bourbonnaise
 30 Route Nationale
 03230 CHEVAGNES

Suppléant : M. Jacques BLETTERY
 Vice-Président de la Communauté de Communes de la Montagne
 Bourbonnaise
 Rue Roger Dégoulange
 03250 LE MAYET DE MONTAGNE

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

Titulaire : M. René CHANAUD
 Fédération Allier Nature
 Maison des Associations
 216 Avenue de la Gare
 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Suppléant : M. Jacques DEBEAUD
 Fédération Allier Nature
 Maison des Associations
 216 Avenue de la Gare
 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. René AUCLAIR
 Association pour le Développement de l'Agri-Tourisme en Espace Rural
 (ADATER)
 Les Tardes
 03360 ISLE ET BARDAIS

Suppléant : M. Benoît CARUYER
 Association pour le Développement de l'Agri-Tourisme en Espace Rural
 (ADATER)
 Les Vergers
 03160 SAINT LEOPARDIN D'AUGY

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

▪ Représentants des organisations professionnelles sylvicoles :

Titulaire : M. Philippe CHARRIER
 Centre Régional de la Propriété Forestière
 Moulin de Grandvaux
 03230 CHEVAGNES

Suppléant : M. Arnaud de MONTLIVAUT
 Centre Régional de la Propriété Forestière
 Les Bordes
 03400 GENNETINES

4) Personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

▪ Hors installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

Titulaire : M. Frédéric BOUESNARD
 Architecte DPLG
 28 Avenue des Rémorets
 03600 COMMENTRY

Suppléant : M. Olivier ROUYER
 Architecte DPLG
 34 Rue Les Perrots
 03220 VAUMAS

Titulaire : Mme Isabelle DE CHAVAGNAC
 Association Vieilles Maisons Françaises
 Le Méage
 03150 RONGERES

Suppléant : M. Xavier DE FROMENT
 Association Vieilles Maisons Françaises
 Charmes
 03210 MARIGNY

Titulaire : M. Bernard DEVOUCOUX
 Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
 Maison des Associations
 Rue des Ecoles
 03500 CHATEL DE NEUVRE

Suppléant : Mme Chantal COMPIN
 Société pour la Protection des Paysages
 et de l'Esthétique de la France
 24 Grande Rue
 03140 CHANTELLE

Titulaire : Mme Christine DEFFNER
 Ingénieure agronome
 16 Rue du Grand Villers
 03350 LE BRETHON

Suppléant :

▪ Pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

Titulaire : M. Frédéric BOUESNARD
 Architecte DPLG
 28 Avenue des Rémorets
 03600 COMMENTRY

Suppléant : M. Olivier ROUYER
 Architecte DPLG
 34 Rue Les Perrots
 03220 VAUMAS

Titulaire : Mme Isabelle DE CHAVAGNAC
 Association Vieilles Maisons Françaises
 Le Méage
 03150 RONGERES

Suppléant : M. Xavier DE FROMENT
 Association Vieilles Maisons Françaises
 Charmes
 03210 MARIGNY

Titulaire : M. Bernard DEVOUCOUX
 Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
 Maison des Associations
 Rue des Ecoles
 03500 CHATEL DE NEUVRE

Suppléant : Mme Chantal COMPIN
 Société pour la Protection des Paysages
 et de l'Esthétique de la France
 24 Grande Rue
 03140 CHANTELLE


Titulaire : M. Victor EGAL
 ABO Wind
 Délégué Régional Adjoint France Energie Eolienne
 2 Rue du Libre Echange
 31500 TOULOUSE

Suppléant : Mme Dounia JALLOULI
 Eole RES
 Déléguée Régionale Adjointe sud-est France Energie Eolienne
 55 Boulevard des Brotteaux
 69006 LYON

LE RESTE SANS CHANGEMENT (notamment les paragraphes III à VI de l'article 1).

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire Général**


David-Anthony DELAVOËT

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2016-12-05-007

**ARRETE RECTORAL DU 05 DECEMBRE 2016
MODIFIANT L'ARRETE RECTORAL DU 21
OCTOBRE 2016 PORTANT SUBDELEGATION DE
SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS,
SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX
PERSONNELS DU 1ER DEGRE PUBLIC ET PRIVE**

**ARRETE RECTORAL DU 05 DECEMBRE 2016 MODIFIANT
L'ARRETE RECTORAL DU 21 OCTOBRE 2016 PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX
PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC ET PRIVE**

VU le Code de l'Education

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Rectorat

**Service des
Affaires Juridiques**

2016/2017-SUBDEL-4 DA-02

Affaire suivie par
Lynda JONNON
Téléphone
04 73 99 30 19
Mél.
lynda.jonnon
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 19 juin 2015 portant nomination de Madame Annie DERRIAZ en qualité de Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier ;

VU le décret du 30 novembre 2016 portant nomination de Madame Maryline LUTIC en qualité de Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Cantal ;

VU le décret du 09 août 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Williams SEMERARO en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire ;

VU le décret du 30 octobre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe TIQUET en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme à compter du 02 novembre 2015 ;

VU le décret du 1^{er} mars 2012 portant nomination de Madame Marie-Danièle CAMPION en qualité de Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté du 11 avril 2016 portant nomination et classement de Monsieur Karim BENHARA dans l'emploi d'Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2021 ;



2 / 5

VU l'arrêté du 2 novembre 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Frédéric DIDIER dans l'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal, pour une première période de cinq ans, du 8 octobre 2012 au 7 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 11 août 2015 portant nomination et classement de Madame Marie-Christine DUPORT dans l'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Loire, pour une première période de cinq ans, du 25 août 2015 au 24 août 2020 ;

VU l'arrêté en date 21 février 2014 portant nomination, détachement et classement de Madame Brigitte MALVY dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale Puy-De-Dôme pour une dernière période de cinq ans, du 26 février 2014 au 25 février 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 09 septembre 2013 portant détachement et classement de Monsieur Henri KIGHELMAN dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme pour une première période de trois ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016 ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2016 portant renouvellement de détachement de Monsieur Henri KIGHELMAN dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme pour la période du 01 septembre 2016 au 31 août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-047 du 07 janvier 2016 du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie, en tant que responsable de budget de programme (RBOP) et responsable d'unité opérationnelle (RUO) ;

VU l'arrêté rectoral du 06 mars 2012 portant création de services interdépartementaux au sein de l'académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 portant subdélégation de signature en matière de traitements, salaires et accessoires servis aux personnels du 1^{er} degré public et privé (2016/2011-SUBDEL-4 DA-01) ;

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 susvisé est modifié comme suit, concernant le département du Cantal :

Au lieu de :

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Madame **Marilyne REMER**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal



3 / 5

Lire :

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Madame **Marilyne LUTIC**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal

Article 2 :

Le reste des dispositions de l'arrêté est inchangé.

Article 3 :

Compte tenu des modifications apportées à l'article 1^{er} arrêté la nouvelle rédaction de l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 (2016/2017-SUBDEL-4DA-01) est la suivante :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, à l'effet de signer les documents de liaison relatifs aux opérations de traitements, salaires et accessoires :

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :

Madame **Annie DERRIAZ**, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'**Allier**

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Madame **Marilyne LUTIC**, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal

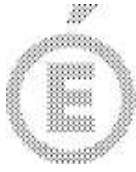
- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'**Allier**, du **Cantal**, de la **Haute-Loire** et du **Puy-De-Dôme** :

Monsieur **Jean-Williams SEMERARO**, Directeur académique des services de l'Education nationale de la **Haute-Loire**

- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :

Monsieur **Philippe TIQUET**, Directeur académique des services de l'Education nationale du **Puy-De-Dôme**

Article 2 :



4 / 5

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus mentionnées, la même subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées :

*- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :*

*Monsieur Karim BENHARA, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'**Allier***

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BENHARA :

*Monsieur **Dominique CHARBY**, Chef de la Division des personnels*

*- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :*

*Monsieur **Frédéric DIDIER**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du **Cantal** ;*

Dans leur domaine de compétence :

*Monsieur **Sébastien MERLE**, Chef de la Division des personnels enseignants ;*

*Madame **Véronique ROQUES**, Adjointe au Chef de Division*

*- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'**Allier**, du **Cantal**, de la **Haute-Loire** et du **Puy-De-Dôme** :*

*Madame **Marie-Christine DUPORT**, Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la **Haute-Loire** ;*

Dans leur domaine de compétence :

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement public :

*Madame **Evelyne BREUL***

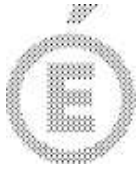
*Madame **Chantal VIDAL***

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement privé sous contrat des 4 départements précités :

*Monsieur **Michel GRANGE**, Chef de la Division du service académique de l'enseignement privé (SAEP)*

*Madame **Katie CAO VAN TUAT**, Adjointe au Chef de la SAEP.*

*- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :*



5 / 5

Madame **Brigitte MALVY** Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Monsieur **Henri KIGHELMAN**, Directeur Académique Adjoint des services de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Monsieur **Yves LEON**, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme

Dans leur domaine de compétence :

Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public:

Madame **Anne GAUTHIER**, chef de la Division Départementale des Ressources humaines

Pour les Personnels Assistants des élèves en situation de handicap (AESH)

Monsieur **Hugo MOURTON**, chef de la Division de l'Ecole et de l'Etablissement pour les Personnels AESH

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 05 décembre 2016

Le Recteur de l'académie,

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION